

DGDUD
Service réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

PLU révisé le 1er Mars 2006

1ère Mise à jour le 5 juillet 2006
2ème Mise à jour le 17 décembre 2007
3ème Mise à jour le 29 décembre 2009
1ère Modification le 23 juin 2011
2ème Modification le 19 décembre 2011
2ème Révision Simplifiée le 28 juin 2012

1ère RÉVISION SIMPLIFIÉE

Approuvée par Délibération du Conseil
de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole
du 11 octobre 2012

REGLEMENT
4b2 Document graphique 1/2000e

VILLE DE CORNEBARRIEU

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

auat toulouse aire urbaine
Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU
Les zones et les secteurs

- Zone et Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Zone inondable issue de la Courbe Informative des Zones Inondables affinée de la DIREN (voir carte en annexe 5b)

Les autres indications

- Zone affectée par le bruit des infrastructures terrestres catégories 2,3 et 4
- Courbe de bruit du P.E.B (A, B et C) approuvé en Août 2007
- Emplacement réservé pour voie, cheminement piéton_cycle, installation d'intérêt général ou espace vert
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- Tracé de principe de liaison intersecteur intentionnel
- Voies et espaces publics structurants (tracé de principe)
- Localisation de principe des équipements publics
- Elément de patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L 123.1.7 du code de l'urbanisme

